DIPLÔME EN ACCÈS INDIVIDUEL (DAI)

Vous pouvez bénéficier du Diplôme en Accès Individuel (DAI) si vous avez pour projet de suivre une **formation dispensée dans un GRETA**[1] de la Région Grand Est et si vous êtes **demandeur d'emploi** justifiant de **18 mois d'expérience professionnelle à temps plein** ou **36 mois à temps partiel**[2].

[1] Hors formations déjà financées par la Région ou par France Travail, formations dans les métiers de l'esthétique et formations de niveau CAP dans les secteurs du commerce et des services administratifs et financiers
[2] Cette expérience professionnelle n'est pas obligatoire si vous avez moins de 30 ans et souhaitez suivre une formation de niveau CAP ou BAC

Faites votre demande !

1. **Identifiez la formation qui vous intéresse**, sur proposition de votre conseiller France Travail, Mission Locale ou Cap Emploi ou directement sur le site du GRETA :
   - **GRETA Alsace**
   - **GRETA Lorraine**
   - **GRETA Champagne-Ardenne**
2. **Faites valider votre projet de formation** par votre conseiller France Travail, Mission Locale ou Cap Emploi. Vous remplissez ensemble une fiche « Formation Individuelle Éducation Nationale » et l'envoyez au GRETA, accompagnée de votre CV et des pièces justificatives requises.
3. **Le GRETA émet un avis sur la prise en charge de vos frais de formation.**

BON À SAVOIR

- Le diplôme d'accès individuel (DAI) est un dispositif individuel qui complète l'offre de formation collective proposée aux demandeurs d'emploi
- Pour bénéficier de l'aide, votre entrée en formation doit se faire avant le 31 décembre 2025

La Région Grand Est

Siège du Conseil régional
1 place Adrien Zeller
BP 91006
67070 Strasbourg Cedex
+33 (0)3 88 15 68 67

Hôtel de Région
5 rue de Jéricho
CS70441
51037 Châlons-en-Champagne Cedex
+33 (0)3 26 70 31 31

Hôtel de Région
place Gabriel Hocquard
CS 81004
57036 Metz Cedex 01
+33 (0)3 87 33 60 00

www.grandest.fr